CAUDRY

DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES
URBANISME
SPORTS

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT

PARKING MARLIOT
LA CRAVATE SOLIDAIRE MOBILE
JEUNES EN ACTION
16 JUILLET 2026

Arrêté n°291 – JUIN 2026 – ST

RP/TP

Le Maire de la Ville de CAUDRY

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6 ;
Vu le Code de la route, et notamment les articles R.411-8 et R.417-10 ;
Vu le Code pénal ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment le livre I, 4e partie relative à la signalisation de prescription ;

Considérant qu'à cette occasion il y a lieu de prendre toutes mesures de sécurité publique ;
Considérant qu'il y aura lieu de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules ;

Vu la demande en date du **23 juin 2026** de **Mme Langlard Anaïs,** représentant ***l'association Jeunes en Action***, relative au stationnement du camion ***La Cravate solidaire mobile*** de 9,5 m sur 2,3 m sur le **parking Marliot de Caudry rue Auguste Marliot à Caudry,**

Considérant qu'en cette occasion il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le jeudi 16 juillet 2026 de 08h00 à 19h00, le stationnement sera interdit sur le **parking Marliot, Rue Auguste Marliot à Caudry** suivant le plan ci-joint, en raison de l'emplacement du camion de l'association La Cravate Solidaire.
Seul le stationnement du camion de l'association La Cravate Solidaire sera autorisé.

ARTICLE 2 : La signalisation requise sera mise en place par les Services Municipaux.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction à ces dispositions sera passible :

1. D'une contravention conformément aux articles R.417-10 ou R.417-9 du Code de la route.
2. D'une mise en fourrière, conformément aux articles L.325-1 et R.325-12 du Code de la route, si le stationnement entraîne une gêne pour la circulation publique ou le déroulement de l'événement.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62 039 59 014 LILLE Cedex ou sur internet à l'adresse www.telerecours.fr ,dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, Monsieur le chef du centre d'incendie et de secours ainsi que Monsieur le Chef de la Police Municipale seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caudry, le 23 juin 2026
Pour le Maire et par Délégation
L'Adjoint

Marc DEVIENNE

VILLE DE CAUDRY
Place du Général De Gaulle - BP 10199 - 59544 CAUDRY CEDEX
☎ 03.27.75.70.00 - Fax: 03.27.75.70.01
http://www.caudry.fr

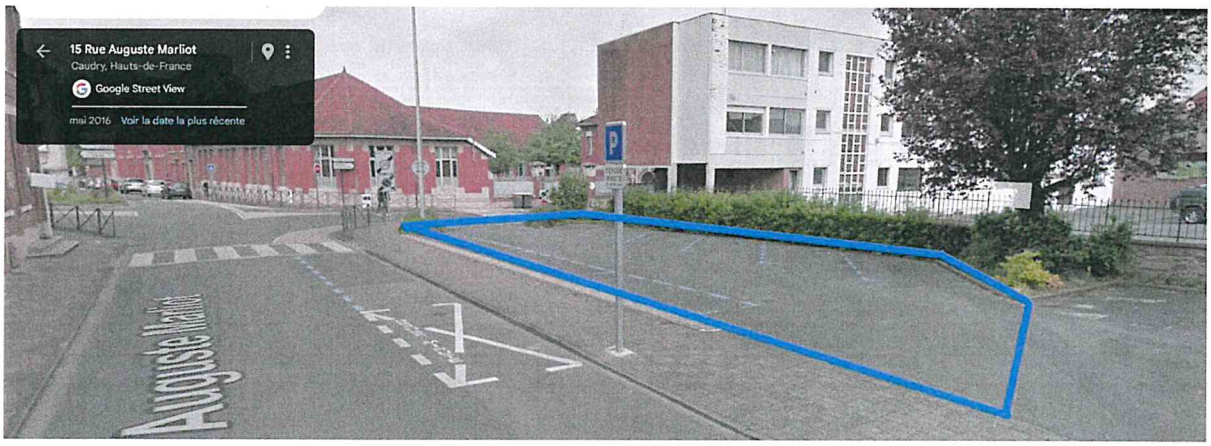
CAUDRY

DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES
URBANISME
SPORTS

Arrêté n°291 – Juin 2026 – ST

VILLE DE CAUDRY
STATIONNEMENT

EMPLACEMENT PARKING MARLIOT
LA CRAVATE SOLIDAIRE MOBILE
JEUNE EN ACTION
Le jeudi 16 juillet 2026



VILLE DE CAUDRY
Place du Général De Gaulle - BP 10199 - 59544 CAUDRY CEDEX
☎ 03.27.75.70.00 - Fax: 03.27.75.70.01
http://www.caudry.fr